Convocation des élus par le Président : 9 juin 2026
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 9 juin 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE **2026-SMOSYV-55**

SYNDICAT MIXTE OUVERT « SEINE ET YVELINES VOIRIE »

COMITE SYNDICAL

Séance du 17 juin 2026

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DU SYNDICAT MIXTE OUVERT SEINE ET YVELINES VOIRIE

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 3312-1, L. 5721-1 et suivants,

Vu les délibérations du Conseil départemental des Yvelines du 19 janvier et 29 mars 2024 déclarant la fin d'intérêt interdépartemental des missions en matière de Voirie exercées par l'Etablissement public Interdépartemental 78-92 et approuvant les projets de statuts du SMO Voirie,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental des Hauts-de-Seine du 11 mars 2024 déclarant la fin d'intérêt interdépartemental des missions en matière de Voirie exercées par l'Etablissement public Interdépartemental 78-92 et approuvant les projets de statuts du SMO Voirie,

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Voirie approuvés par l'arrêté interdépartemental du Préfet des Yvelines et du Préfet des Hauts-de-Seine n° 78-2024-10-16-00005 du 16 octobre 2024 portant création du Syndicat Mixte Ouvert Seine et Yvelines Voirie (SMO SYV),

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu l'arrêté du l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, des métropoles et de leurs établissements publics administratifs,

Vu le règlement budgétaire et financier du SMO SYV en vigueur,

Vu la délibération du SMO SYV n° 2024-SMOSYV-15 du 28 novembre 2024 adoptant le budget primitif 2025,

Vu la délibération du SMO SYV n° 2025-SMOSYV-27 du 18 juin 2025 adoptant la décision modificative du budget principal,

Vu le compte de gestion 2025 du budget principal présenté par Madame le Payeur Départemental,

Vu la délibération (2026-SMOSYV-56) d'approbation du compte administratif votée lors la séance de ce jour,

Considérant que le SMO SYV a été créé par arrêté interdépartemental du Préfet des Yvelines et du Préfet des Hauts-de-Seine n° 78-2024-10-16-00005 en date du 16 octobre 2024 et que l'exercice 2025 constitue son **premier exercice comptable effectif** ;

Considérant la nécessité d'arrêter le compte de gestion pour l'exercice 2025 du budget principal avant de proposer l'adoption du compte administratif pour l'exercice 2025 ;

Considérant que 2025 est l'exercice de création, le compte de gestion ne comporte pas d'historique en colonne N-1, ce qui est conforme à la situation juridique du SMO SYV ;

Considérant la conformité des montants figurant dans le compte de gestion 2025 présenté par le Payeur Départemental avec les écritures comptables figurant dans le projet de compte administratif ;

Considérant que le compte de gestion dressé par le Trésorier pour l'exercice 2025 présente une parfaite concordance avec le projet du compte administratif du SMO SYV, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement ;

Considérant que la section d'investissement ne présente aucune opération (dépenses et recettes à 0 €), l'activité de ce premier exercice ayant été exclusivement portée par la section de fonctionnement ;

Le Président expose que, s'agissant du premier exercice d'activité du SMO SYV, le compte de gestion 2025 présenté par le comptable public ne comporte **pas de solde à nouveau** (résultats reportés) ni d'historique au titre d'un exercice précédent (N-1),

Les écritures débutent donc avec un bilan d'entrée à zéro, les opérations ayant commencé avec le vote du budget primitif 2025.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le comité syndical approuve le compte de gestion de l'exercice 2025 dressé par le Trésorier (annexe1), lequel présente une parfaite concordance avec le compte administratif 2025 lequel présente les résultats suivants :

- Résultat d'exécution de la section de fonctionnement : 610 239,43 €,
- Résultat d'exécution de la section d'investissement : 0,00 € (absence d'opérations),
- Bilan d'entrée et de sortie : conforme aux écritures de création du SMO SYV,

et constate l'absence de clôture d'exercice antérieur, 2025 étant l'année de démarrage du SMO SYV.

Le Président du Syndicat Mixte Ouvert
Seine et Yvelines Voirie

Jean-Christophe FROMANTIN

Signature numérique de Jean-Christophe FROMANTIN
Date : 2026.06.19 09:50:55 +02'00'

RECUEIL DES VOTES
2026-SMOSYV-55

Approbation du compte de gestion 2025 du budget principal du SMO SYV
(en visioconférence)

Président de séance : **Monsieur Richard DELEPIERRE**

1/ Délégués présents :

- Daniel COURTES
- Denis DATCHARRY
- Richard DELEPIERRE
- Denis LARGHERO
- Goeffroy BAX DE KEATING
- Lorrain MERCKAERT
- Pauline WINOCOUR-LEFEVRE
- Pascal THEVENOT

2/ Délégués absents mais donnant pouvoir donc représentés :

- Thomas LAM (pouvoir à Mr COURTES)
- Véronique MOREL (pouvoir à Mr THEVENOT)

3/ Délégués absents :

- Jean-Christophe FROMANTIN
- Patrick STEFANINI

Le nombre d'élus délégués présents (1) ou représentés (2) est de **10** sur un total de 12.

Le quorum est donc atteint.

4/ Résultats des votes :

- Nombre de vote pour : 9
- Nombre de vote contre : 0
- Nombre d'abstention : 1
- NPPV : 0

⇨ **Total des votes : 10**

Le Président

Accusé de réception en préfecture
078-934572637-20260619-26_00319-DE
Date de télétransmission : 19/06/2026
Date de réception préfecture : 19/06/2026